



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

**sur**

**Les téléprocédures**

**Annuler une demande de  
création d'espace professionnel  
en mode simplifié**

## Sommaire

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. A qui s'adresse cette procédure ? .....	3
1.3. Précisions sur le champ de cette procédure.....	3
1.4. Pré-requis.....	3
1.5. Récapitulatif de la procédure.....	3
2. Procédure d'annulation d'une demande de création de l'espace professionnel.....	5
2.1. Étape 1 : accéder à la page de création de l'espace professionnel.....	5
2.2. Étape 2 : effectuer la demande d'annulation.....	8
2.3. Étape 3 : confirmer la demande d'annulation.....	10
3. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	12

# 1. Présentation

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des écrans de la procédure d'annulation d'une demande de création d'un espace professionnel en mode simplifié.

## 1.2. A qui s'adresse cette procédure

Cette procédure s'adresse aux usagers qui effectuent une demande de création d'espace en mode simplifié et qui souhaite l'annuler.

## 1.3. Précision sur le champ de procédure

La démarche d'annulation d'une demande de création d'espace en mode simplifié est possible uniquement tant que votre demande est toujours en cours de traitement.

Une fois votre espace en mode simplifié activé, il ne sera plus possible d'effectuer cette démarche d'annulation de la demande. Seule la suppression d'espace restera possible (cf. fiche [Fiche EP 9 : Supprimer un espace professionnel](#)).

## 1.4. Pré-requis

Pour effectuer une demande d'annulation de création de l'espace professionnel, vous devez être en possession :

- de votre numéro SIREN (ou votre IDSP) ;
- de l'adresse électronique de connexion ;
- de la réponse à la question de confiance que vous aviez indiquée lors de la création de votre espace professionnel<sup>2</sup>.

Remarque : Vous ne pouvez pas effectuer plusieurs actions simultanément au travers de fenêtres ou d'onglets différents. Toute demande de création d'espace en mode simplifié doit être menée à son terme avant d'entreprendre une autre demande.

## 1.5. Récapitulatif de la procédure

Afin de procéder à l'annulation de votre demande de création de compte, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous :

### 1. Saisie des identifiants :

- SIREN : saisissez votre numéro SIREN (ou votre IDSP) ;
- Adresse électronique de connexion : saisissez l'adresse électronique utilisée lors de la de la demande de création ;
- Captcha : complétez le captcha qui permet de vérifier que vous n'êtes pas un robot.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Votre espace professionnel > [Aide : accéder aux fiches pratiques](#)

2 Si vous ne retrouvez pas votre réponse à la question de confiance, vous pouvez contacter, soit votre service gestionnaire, soit les services d'assistance (cf. chapitre 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche) .

## 2. Réponse à la question de confiance :

Une fois les informations ci-dessus validées, vous devrez répondre à la question de confiance définie lors de votre inscription.

## 3. Confirmation de l'annulation :

Après avoir renseigné la réponse correcte, il vous sera demandé de confirmer l'annulation de la demande.

Une fois cette procédure terminée, un courriel de confirmation de l'annulation sera envoyé à l'adresse électronique associée à votre compte.

## 2. Procédure d'annulation d'une demande de création de l'espace professionnel

### 2.1. Étape 1 : accéder à la page de création de l'espace professionnel

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).



The screenshot displays the homepage of the French tax authority website. At the top left is the logo of the République Française with the motto "Liberté, Égalité, Fraternité". The main navigation menu includes "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", and "International". On the right side, there are two buttons: "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red), with a red arrow pointing to the latter. Below the navigation is a search bar with the text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". Underneath, a section titled "VOUS ÊTES..." offers five user categories with corresponding icons and labels: "Particulier" (keys and house icon), "Professionnel" (yellow hard hat icon), "Partenaire" (puzzle pieces icon), "Collectivité" (French flag icon), and "International" (globe icon).


➡ Cliquez sur le bouton « Votre espace professionnel »

L'écran ci-dessous est ensuite affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To the right is the URL 'impots.gouv.fr'. In the top right corner, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (maroon). Below these is a navigation bar with 'Accueil > Authentification' and an 'Aide : accéder aux fiches pratiques' link. A security notice states: 'Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement. Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe.' The main content area is split into two columns. The left column is titled 'Connexion à mon espace professionnel' and contains three input fields: 'Adresse électronique', 'Mot de passe' (with a help icon and a visibility toggle), and a CAPTCHA. Below the CAPTCHA is a 'Connexion' button. The right column is titled 'Création de mon espace professionnel' and features a 'Créer mon espace professionnel' button, which is highlighted with a red arrow. Below this is a section for 'Activation de mon espace / mes services' with an 'Activer mon espace / mes services' button. At the bottom of the left column, there is a green button 'Payer mes impôts locaux' and the footer text 'Direction générale des Finances publiques'.

☞ Cliquez sur le lien « Créer mon espace professionnel »


L'écran suivant est affiché :

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**impots.gouv.fr**

Quitter

---

 **Professionnels**

---

**Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagerez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié**

Attention : pour une collectivité territoriale ou une autre administration, le mode simplifié ne permet pas la séparation de l'ordonnateur et du comptable ; vous devez opter pour le mode expert.

Vous devrez renseigner le SIREN de l'entreprise concernée, l'adresse électronique qui permettra de la joindre à tout sujet la concernant, ainsi qu'une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.  
Vous devrez également renseigner un compte bancaire de prélèvement.

Une fois l'espace simplifié activé, les services en ligne seront immédiatement accessibles pour l'entreprise.

**Créez votre espace en mode simplifié**

[Annulez votre demande](#)

[En savoir plus](#)

---

**Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou dont vous partagerez la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode expert**

Vous devrez renseigner une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace expert activé, vous devrez adhérer aux services en ligne pour chacune des entreprises que vous gérez.

**Créez votre espace en mode expert**

[En savoir plus](#)

---

Confidentialité Informations personnelles | Accessibilité : non conforme

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

 Cliquez sur le lien « Annulez votre demande »

## 2.2. Étape 2 : effectuer la demande d'annulation

L'écran de saisie des identifiants est affiché :

**Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié**

Identifiants → Réponse à la question de confiance → Récapitulatif

**1** Pour annuler votre demande de création d'espace en mode simplifié :

- 1/ Saisissez le SIREN (ou équivalent) et l'adresse électronique de connexion que vous aviez renseignés lors de cette demande ;
- 2/ Après validation, veuillez répondre à la question de confiance.

**Saisie des identifiants**

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

Saisissez votre SIREN (ou équivalent) : \*  
9 caractères

Saisissez votre adresse électronique de connexion : \*  
utilisateur@domaine

Recopiez les caractères de l'image : \*

Changer l'image | Ecouter l'extrait sonore

Etape précédente

Effacer | Continuer

Confidentialité Informations personnelles | Accessibilité : non conforme

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

- ☞ Saisissez votre SIREN (ou votre IDSP) ;
- ☞ Saisissez votre adresse électronique de connexion ;
- ☞ Saisissez le Captcha ;
- ☞ Cliquez sur le bouton "Continuer".



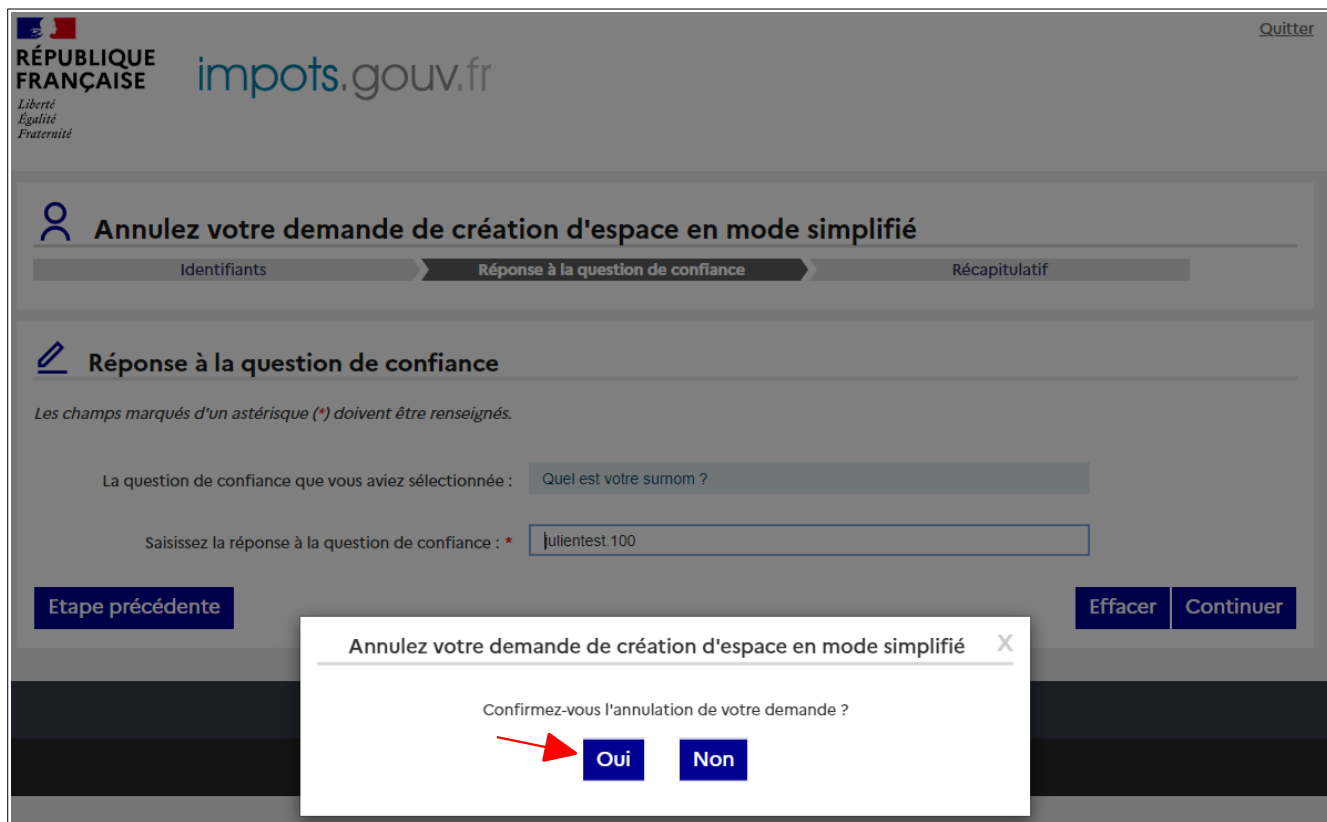
L'écran de saisie de la réponse à la question de confiance est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the text 'LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ'. The main header includes 'impots.gouv.fr' and a 'Quitter' link in the top right. A progress bar below the header shows three steps: 'Identifiants', 'Réponse à la question de confiance' (the current step), and 'Récapitulatif'. The main heading is 'Réponse à la question de confiance'. Below it, a note states: 'Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.' The form contains two input fields: 'La question de confiance que vous aviez sélectionnée : Quel est votre surnom ?' and 'Saisissez la réponse à la question de confiance : \*'. A red arrow points to the second input field. At the bottom of the form are three buttons: 'Etape précédente', 'Effacer', and 'Continuer'. A second red arrow points to the 'Continuer' button. The footer contains links for 'Confidentialité Informations personnelles' and 'Accessibilité : non conforme', and a copyright notice for 'Direction générale des Finances publiques - Mentions légales'.

- ↩ Saisissez votre réponse à la question de confiance ;
- ↩ Cliquez sur le bouton "Continuer".

## 2.3. Étape 3 : confirmer une demande d'annulation

L'écran de confirmation de l'annulation de la demande est affiché :



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left, there is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. The main header includes 'impots.gouv.fr' and a 'Quitter' link in the top right. The page title is 'Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié'. Below the title is a progress bar with three steps: 'Identifiants', 'Réponse à la question de confiance' (which is the active step), and 'Récapitulatif'. The main content area is titled 'Réponse à la question de confiance' and includes a note: 'Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.' Below this, there is a question: 'La question de confiance que vous aviez sélectionnée : Quel est votre surnom ?' and a text input field containing 'julientest.100'. At the bottom of the main content area, there are buttons for 'Etape précédente', 'Effacer', and 'Continuer'. A modal dialog box is overlaid on the page, titled 'Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié' with a close button 'X'. The dialog asks 'Confirmez-vous l'annulation de votre demande ?' and has two buttons: 'Oui' and 'Non'. A red arrow points to the 'Oui' button.

☞ Cliquez sur le bouton "Oui".

Une fois la demande confirmée, l'écran de prise en compte de la demande de suppression est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. The top right has a 'Quitter' link. The main heading is 'Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié'. Below it is a progress bar with three steps: 'Identifiants', 'Réponse à la question de confiance', and 'Récapitulatif' (which is currently active). The 'Récapitulatif' section contains the text: 'Votre demande de création d'espace en mode simplifié a été annulée. Vous allez recevoir un courriel de confirmation.' Below this text is a blue button labeled 'Retour à la création d'espace'. At the bottom of the page, there are links for 'Confidentialité Informations personnelles' and 'Accessibilité : non conforme', and a footer for '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales'.

☞ Cliquez sur le bouton "Retour à la création d'espace" ou fermez la page.

Une fois votre demande de création d'espace en mode simplifié annulée, vous recevrez un courriel de confirmation de suppression de l'espace dans un délai de 24h.

Voici un exemple de courriel de confirmation d'annulation de votre demande de création d'espace en mode simplifié :

The screenshot shows an email with the following content:

**Espace professionnel - Annulation de votre demande de création d'espace en mode simplifié**

De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr

A :

Date : 2024-09-04 10:00:00

Bonjour,

Vous avez demandé l'annulation de votre demande de création d'espace professionnel en mode simplifié.

**Cette annulation a bien été prise en compte.**

L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

-----

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

-----

L'Administration fiscale ne vous sollicite jamais (que ce soit par mail, par SMS ou par téléphone) pour vous demander de communiquer de quelque manière que ce soit vos identifiants ou vos coordonnées bancaires. Si vous recevez un tel message, ne cliquez sur aucun lien, n'appellez pas le numéro indiqué et ne tenez pas compte des informations qu'il contient car il s'agit sans doute d'un message de phishing.

## 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > Accéder au formuel.